

## Questions orales

## LES PÉNITENCIERS

PRINCE-ALBERT—DEMANDE D'ENQUÊTE INDÉPENDANTE SUR  
LES CONDITIONS DANS L'ÉTABLISSEMENT

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général. Elle a trait à la grève sur le tas qui se déroule au pénitencier de Prince-Albert. La cause de cette grève est évidemment très grave. Ces derniers jours, un vif sentiment d'exaspération règne dans toute la prison. Le directeur, le directeur adjoint ou les gardiens de la prison n'ont pas été mis en cause. Le motif de la grève sur le tas, c'est qu'il n'existe aucun programme pour les jeunes autochtones ou Métis qui constituent l'immense majorité des prisonniers. Voudrait-il, pour empêcher la même chose de se reproduire, faire faire une enquête indépendante dirigée, disons, par le juge en chef de la Saskatchewan, afin que les détenus soient à juste titre persuadés qu'on redressera toutes les injustices dont ils se plaignent. De cette façon, le pénitencier connaîtra une paix relative et on ne verra pas une répétition des tragédies des dix derniers jours—c'est-à-dire le suicide de deux prisonniers.

● (1430)

**L'hon. Warren Allmand (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, j'ai été avisé juste avant le début de la période des questions que la grève sur le tas au pénitencier de Prince-Albert avait été réglée et que tout est rentré dans l'ordre sans trouble ni violence. La raison invoquée en justification de la grève était l'insuffisance des services médicaux au pénitencier. Nous sommes en train d'examiner les faits. Quant à l'aspect de la question dont ont parlé les députés, à savoir la grande proportion d'autochtones parmi les détenus, nous avons conscience de ce problème. L'an dernier, nous avons organisé sur ce sujet une conférence fédérale-provinciale à laquelle participaient cinq ou six organisations d'autochtones. Nous allons prendre des mesures pour y donner suite et avons déjà réalisé des progrès. Mais le problème reste grave, comme l'a dit le député.

**M. Diefenbaker:** La question que j'ai posée au ministre est la suivante: afin de faire disparaître le profond ressentiment provoqué, semble-t-il, par les allégations de torts, peut-être injustifiées, ne permettra-t-il pas, pour assurer la paix dans cet établissement, une enquête indépendante présidée par un juge, comme je l'ai proposé?

**M. Allmand:** Je ne crois pas que cela soit nécessaire à l'heure actuelle. Comme je l'ai dit, nous avons établi des contacts avec les groupes autochtones et nous avons créé, pour s'occuper de ce problème, un comité composé de leaders des groupes autochtones, métis et indiens. Nous progressons vers une solution et je ne crois pas que la commission proposée soit nécessaire actuellement.

**M. Diefenbaker:** Vous ne diriez pas cela si vous connaissiez la situation qui prévaut là-bas.

[M. Trudeau.]

## L'AGRICULTURE

DEMANDE DE DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE M.  
FERGUSON DU CONSEIL DE COMMERCIALISATION—LE REFUS  
SIGNIFIÉ PAR LE MINISTRE DE L'ONTARIO AU SUJET DE LA  
RÉPARTITION DES QUOTAS

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Agriculture. Selon la presse, Ralph Ferguson a démissionné de son poste de vice-président du Conseil national de commercialisation des produits de ferme parce qu'il n'approuvait pas l'application du système de contingentement de l'OCCO qui limite la production d'œufs en Ontario, et il a remis sa démission dans une lettre au ministre où il expose son mécontentement à l'égard de ce système. Le ministre déposera-t-il la lettre de M. Ferguson afin d'informer la Chambre et le public? De plus, peut-il nous dire s'il est exact que le ministre ontarien de l'Agriculture a refusé de signer l'entente de répartition des quotas pour 1976 avec cet office et, si tel est le cas, quels projets il a pour cet office de commercialisation des œufs?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** M. Ferguson a présenté sa démission et je l'ai acceptée. Comme je l'ai dit au député d'en face qui m'a posé la question la semaine dernière, il a présenté sa démission l'an passé et je lui ai demandé de demeurer en poste un an de plus; il voulait retourner dans sa ferme. Il a donné à entendre à plusieurs reprises dans sa lettre qu'une certaine province ne respectait pas ses engagements.

**Des voix:** Déposez la lettre sur le bureau!

**M. Whelan:** Je ne suis pas tenu de déposer cette lettre parce que c'est une lettre confidentielle qui m'a été adressée à moi personnellement par un membre du Conseil.

**M. Hees:** Vous devez la déposer parce que vous l'avez mentionnée.

**M. Whelan:** Je n'ai pas à la déposer avant d'avoir obtenu l'assentiment de la personne qui l'a écrite. C'est la façon correcte de procéder. Dans sa lettre, il s'en est pris à la façon de répartir les quotas. Le Conseil a été saisi de ses griefs et c'est à lui de faire enquête d'essayer de régler le problème. Quant au ministre de l'Agriculture de l'Ontario, s'il ne veut pas de l'Office canadien de commercialisation des œufs, je ne le lui imposerai pas. S'ils n'en veulent pas et refusent de se conformer aux accords, ce seront eux qui détruiront l'Office de commercialisation des œufs, pas moi.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** J'invoque le Règlement. Le ministre a parlé d'une lettre qu'il refuse maintenant de déposer.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Sans entrer dans les détails qui entourent la question, le ministre doit évidemment déposer un document auquel il a fait allusion au cours d'un débat et justifier ses dires en conséquence; s'il réfère à un document, il faut qu'il le dépose. Cependant, ceci ne s'applique certainement pas lorsqu'on lui pose simplement une question sur un document et qu'il y réponde.